



Mardi le 12 décembre 2023

Contact : [contact@sas68liberal.fr](mailto:contact@sas68liberal.fr)

tel : 03.89.64.70.15

Site web : [sas68liberal.fr](http://sas68liberal.fr)

SAS 68 Libéral - GHRMSA –

20 avenue du Dr René Laennec, 68100 Mulhouse

Médecins généralistes libéraux du Haut-Rhin

Objet : Votre participation au Service d'Accès aux Soins du Haut-Rhin

Chères consœurs, chers confrères,

J'ai le plaisir de vous annoncer l'ouverture du Service d'Accès aux Soins du Haut-Rhin (SAS 68) le 27 novembre 2023.

Le SAS 68 est un nouveau service à destination de la population assurant **conseil et orientation pour les besoins de soins non programmés** - c'est à dire non prévu demandant une réponse dans les 48h - du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi matin de 8h à 12h, hors jours fériés.

L'objectif est de permettre à une personne **n'ayant pas pu trouver une réponse à sa demande de soins auprès de ses interlocuteurs professionnels de santé habituels**, d'obtenir un conseil et/ou une orientation après appel au centre de régulation des appels – SAMU centre 15.

L'objectif est de proposer « **le bon soin au bon moment** », de redonner à la médecine libérale toute sa place et d'adresser aux médecins libéraux, des patients qui ont une demande motivée.

Pour fonctionner, ce service a besoin de **médecins régulateurs** et de **médecins effecteurs**.

La régulation a lieu pendant les horaires d'ouverture du SAS (lu-ve 8h à 20h et Sa 8h à 12h, hors jours fériés) et nécessite la présence d'au moins un médecin régulateur libéral qui régule dans les locaux du SAMU ou à distance. Cette activité est rémunérée 100€ par heure de régulation. Tous les médecins généralistes inscrits à l'ordre peuvent participer à la régulation, s'ils le souhaitent. Les médecins non connus de l'Assurance Maladie (retraités, remplaçants et salariés) seront rémunérés directement par le biais d'un financement de l'Agence Régionale de Santé. Un accompagnement à la prise de poste est proposé à tout nouveau régulateur. Après un temps de formation aux outils de la régulation, il est possible de réguler à distance, depuis chez soi ou depuis son lieu d'exercice professionnel.

.../...

Par ailleurs, au-delà du conseil qui sera apporté par le médecin régulateur libéral, l'intérêt du SAS est de pouvoir proposer des créneaux de RDV dans les 48h aux patients pour lequel cela est pertinent.

Pour cela, nous avons également besoin de vous. Si vous pouvez recevoir en consultation quelques patients, je vous invite à déclarer votre disponibilité sur la plateforme nationale SAS : [www.sas.sante.fr](http://www.sas.sante.fr). Si vous acceptez en consultation des patients adressés par le SAS, vous pourrez facturer 15€ (forfait SNP) en supplément du forfait de consultation habituel. Participer au SAS de votre département vous permettra de bénéficier des 1400€ du forfait structure.

A noter : les Opératrices de Soins Non Programmés (OSNP) du SAS vous contacteront systématiquement par téléphone avant d'utiliser les créneaux de consultation proposés. Donc si vous n'avez pas été appelé, vous êtes bien entendu libre d'offrir ces créneaux à vos propres patients.

Pour vous aider à déclarer votre disponibilité sur la plateforme SAS, nous pouvons vous accompagner pour la création de votre compte sur la plateforme et saisir les disponibilités que vous nous transmettez.

**Si vous souhaitez réguler, proposer des créneaux d'effectif, ou pour toute autre question, vous pouvez nous contacter au 03.89.64.70.15 ou [contact@sas68liberal.fr](mailto:contact@sas68liberal.fr).**

Je vous prie d'agréer, chères consœurs, chers confrères, mes salutations distinguées.

Dr TRYNISZEWSKI Frédéric,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Tryniszewski', written over a light blue grid background.

Président du SAS 68 libéral